

J'ai emprunté le titre de notre nouvelle série d'études bibliques à l'apôtre Paul qui utilisera cette expression à plusieurs reprises dans ses lettres :

Romains 6. 14 et 15 ; 7.6

1 Corinthiens 9. 20 et 21

Galates 3. 21 à 28

Nous notons ces trois expressions qui recouvrent la même réalité :
« *sous la grâce* » - « *sous le régime nouveau* » - « *sous la loi de Christ* ».

Il y a également les autres expressions :
« *sous le péché* » - « *sous la loi* » - « *sous la garde de la loi* » - « *sous ce précepteur* ».

On peut noter que l'expression « *sous la grâce* » a été souvent reprise par les chrétiens évangéliques, sans toujours savoir comment la définir précisément.

On entend dire : « *on n'est plus sous la loi mais sous la grâce* » !

Mais que veut-on dire exactement ?

- Certains pensent et disent : « *Sous la grâce, on peut tout faire ! Plus de loi, plus de sanction, plus de jugement !* » C'est ainsi que certains Romains avaient compris la chose ! (Romains 6.15)
- D'autres comprennent que l'on ne doit plus pratiquer certaines exigences de l'Ancien Testament, imposées seulement au peuple d'Israël et, seulement jusqu'à une époque de réformation : c'est ce qu'expliquera l'apôtre aux chrétiens issus du judaïsme dans sa lettre aux Hébreux (chapitre 9).
Certes, ceci est juste : la circoncision, le sabbat, les sacrifices, les rituels lévitiques, les ordonnances alimentaires et tant d'autres choses prescrites sont devenues caduques avec la venue de Jésus-Christ et sa mort à la croix ! (Romains 10.4)
Nous aurons l'occasion d'y revenir.
- D'autres vont plus loin encore : à côté de ces choses premières et évidentes, ils évoquent également un état d'esprit, une mentalité, un raisonnement, des motivations, des sentiments qui sont complètement différents sous l'inspiration de la grâce !
Nous sommes d'accord avec eux ! Le chrétien sert Dieu sous le régime nouveau de l'Esprit, et non selon la lettre qui a vieilli, selon Romains 7.6.

- Mais, il y a peut-être plus encore...

Sans doute avons-nous à découvrir, dans cette immense grâce, des choses qui ne sont pas encore montées à nos cœurs... Ces choses que seul, l'Esprit révèle : une connaissance spirituelle qui est génératrice d'une liberté intérieure, d'une paix surnaturelle, d'une qualité de vie intérieure excellente puisque celle de Dieu même, la vie éternelle.

Il s'agit à notre tour « d'explorer » l'étendue infinie de la grâce de Dieu, la même que les prophètes juifs avaient souhaité rechercher sous la « pression » de l'Esprit de Christ (1 Pierre 1. 10 à 12).

« *Sous la grâce* » est une série de messages qui devrait nous aider à mieux comprendre la grâce véritable de Dieu à laquelle nous nous attachons (1 Pierre 5.12), afin de mieux l'apprécier et de mieux la vivre !

C'est ce que je demande au Seigneur pour vous et pour moi !

Je la commence ce soir et la poursuivrai au fil des vendredis de l'hiver.

Vivre sous la grâce est une question qui a beaucoup agité la pensée des premiers chrétiens du livre des Actes, allant même jusqu'à diviser Assemblées et responsables.

Il ne nous semble donc pas anormal que la même question occupe nos méditations et nos conversations aujourd'hui encore, même si l'on pourrait raisonnablement penser que 20 siècles de christianisme auraient pu contribuer à une clarification sur ce sujet.

Hélas, le christianisme s'est plutôt orienté au fil des siècles vers un retour à la loi et aux règles, aux rituels et aux gestes, aux actes et œuvres méritoires plutôt qu'il n'a développé la vie de l'Esprit et la vie sous la grâce !

Il faudra attendre le réveil de la Réforme (« L'Écriture seule, la grâce seule, la foi seule ») et ceux des 19^{ème} et 20^{ème} siècles (dont celui de Pentecôte) pour revenir à la doctrine évangélique.

Exemples des temps apostoliques :

Actes 15.1 à 11

- Nous avons déjà noté, dans une étude précédente de ce chapitre, que ce rapport « loi et grâce » avait motivé la 1^{ère} convention pastorale de Jérusalem. C'était donc la doctrine qui rassembla pour la 1^{ère} fois, apôtres, pasteurs et anciens en une convention pastorale !

Les conventions pastorales doivent garantir « *cette foi transmise aux saints une fois pour toutes* » comme l'écrivait Jude.

Cette « *matière à croire* », qui n'est rien d'autre que la Parole de Dieu, est sous la responsabilité première des serviteurs de la Parole.

Les conventions doivent donc garantir cet enseignement. Elles le font auprès des jeunes pasteurs introduits dans le ministère en vérifiant leur prédication et leur doctrine (dossiers de doctrine déposés et validés) et auprès des plus expérimentés en intervenant auprès d'eux, lorsque cela peut être nécessaire. Cette discipline collégiale est saine pour les Assemblées ; elle fait hélas défaut pour toute Œuvre indépendante ou marginale.

- Nous noterons également que le retour à la circoncision fut défendu par les chrétiens d'origine juive, issus des pharisiens : une section du judaïsme très orthodoxe et parfois intégriste. Dans son "curriculum vitae" présenté aux Philippiens, Paul écrivait :
« *Moi, circoncis le 8^{ème} jour, de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, Hébreu né d'Hébreux, quant à la loi, « pharisien », quant au zèle, persécuteur de l'Église, irréprochable à l'égard de la justice de la loi ... »*

Il n'est pas rare que les chrétiens un peu trop rigides dans leurs opinions ou leurs relations fraternelles soient des gens issus de religions ou de sectes qui fondent leurs pratiques sur des règles strictes.

On transporte toujours hélas, dans sa vie chrétienne, une part de son passé, qu'il soit religieux, athée, humaniste ou autre. La conversion réoriente notre itinéraire, certes, mais seule, la sanctification permettra progressivement le renouvellement de la pensée, générant une conduite inspirée par la grâce. Pierre a eu besoin de temps pour apprendre la grâce (Actes 10. 28).

Notons au passage qu'il appartient aux conducteurs spirituels de veiller à ce qu'une Assemblée ne soit pas prise en otage par une partie d'elle-même ou par un clan particulier qui emporterait l'ensemble dans des doctrines étrangères à la foi.

Galates 1. 6 et 7 ; 3.1 à 5 ; 5.1 à 8

Les Galates, évangélisés par l'apôtre de la grâce par excellence, avaient reçu ensuite la visite d'autres prédicateurs prêchant un retour à la loi de Moïse ; en résultait un « autre évangile », aggloméré de loi et de grâce.

Ces choses existent encore aujourd'hui avec les chrétiens évangéliques dits « sabbatistes » (comme les adventistes et d'autres...) qui pratiquent certaines ordonnances de la loi : le sabbat, les ordonnances alimentaires, la dîme contrôlée... sans oublier le lavage des pieds et d'autres règles...

L'apôtre Paul parle alors de "chute doctrinale" avec ces mots : « *Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi ; vous êtes déçus de la grâce !* »

La chute doctrinale est toujours plus grave que la chute morale dans son objet et dans ses conséquences.

La chute doctrinale affecte « le Dieu qui parle » tandis que la chute morale est la transgression d'une « parole de Dieu particulière ».

La chute de la grâce nous perd définitivement car il n'existe plus de sacrifice pour nos péchés puisque la croix est ignorée, méprisée et rejetée.

La chute morale, même répétée 7 fois par un juste, a toujours un relèvement dans la repentance et le pardon de Dieu (Proverbes 24.16 – Psaume 37.24).

« Déchoir de la grâce », c'est ignorer le dessein de Dieu avec toutes ses étapes, refuser sa finalisation à la croix et exposer le Fils de Dieu à l'ignominie, mépriser le sang de Christ et outrager l'Esprit de la grâce (Hébreux 10.29 ; 6. 4 à 6).

Les Galates comme les Hébreux avaient été tentés de revenir en arrière en retournant à la dispensation précédente et aux œuvres de la loi, refusant celle de la grâce, supérieure et excellente, suffisante et glorieuse, unique et irremplaçable.

Galates 2. 11 à 17

Il s'agit ici d'une anecdote racontant une rencontre entre les deux apôtres Pierre et Paul, l'un envoyé vers les circoncis et l'autre vers les incirconcis, dans la ville d'Antioche.

Tous deux semblaient en communion d'esprit jusqu'à l'arrivée des frères de Jérusalem, proches de Jacques, le demi-frère du Seigneur Jésus, celui qui écrira la lettre qui porte son nom : un pasteur réputé pour son franc-parler !

Paul observe alors que son collègue Pierre ne mange plus avec les incirconcis, entraînant derrière lui d'autres chrétiens d'origine juive.

Paul parlera alors de dissimulation et d'hypocrisie ! Il déclare que Pierre était répréhensible.

Ce n'était d'ailleurs pas la 1^{ère} fois que Pierre se faisait tirer l'oreille par les responsables de Jérusalem (Actes 11. 1 à 3), pas la 1^{ère} fois où, semble-t-il, il avait de la peine à se situer entre loi et grâce, tout prédicateur pentecôtiste qu'il était ! (Actes 10)

Actes 16. 1 à 3 ; 18.18 ; 21. 17 à 26

Il s'agit ici de Paul, l'apôtre de la grâce par excellence.

Nous découvrons, dans ces références bibliques, qu'il n'est pas exempté de ce dilemme entre loi et grâce, même s'il semble l'expliquer comme lors de la circoncision de Timothée : « *à cause des Juifs qui étaient dans ces lieux-là* »...

Notons qu'il agit encore à Jérusalem, sur l'insistance de Jacques, à cause des Juifs qui par milliers s'étaient convertis à Jérusalem à la Pentecôte...

Paul pratique ici ce qu'il enseigne plus tard dans sa lettre aux Romains :

Il faut parfois accepter la nécessité de retirer provisoirement nos convictions personnelles face à la connaissance moins affermie d'autres croyants : c'est l'enseignement de Paul au chapitre 14 lorsqu'il parle des questions de jour, de nourriture et d'autres éléments.

Dans ces moments-là, Paul ne voulait pas scandaliser les Juifs, comme il ne souhaitait pas heurter les Grecs plus tard, et l'Église de Dieu (1 Corinthiens 10. 31 à 33).

Le temps viendrait où l'enseignement de la vérité aurait raison des convictions personnelles et serait bien assimilé. Même les dispositions pratiques et transitoires que l'Assemblée de Jérusalem avait dû prendre (Actes 15. 28 et 29) seraient remplacées par une liberté plus grande, celle qu'accorde la grâce (Romains 14.17).

« Vivre sous la grâce... s'apprend ! »

Vivre sous la grâce s'apprend progressivement... et se développe tout au long de la vie chrétienne. Il y a des choses que le chrétien a pu penser et pratiquer en toute honnêteté, enseignées par d'autres tout aussi honnêtes que nous... mais que l'éclairage progressif de la vérité sur le chemin du pèlerin ainsi que la vie de l'Esprit, entretenue et augmentée, conduisent à une maturité spirituelle libératrice non seulement du péché mais de la loi.

L'invitation à croître, s'affermir et s'épanouir dans la grâce, est donc lancée par l'apôtre à tous ceux qui sont entrés dans cette économie-là :

2 Pierre 3.18